

## RELEVÉ DE SOLDE

Dénomination

Adresse

le formulaire 2572 est dédié à la liquidation de l'impôt sur les sociétés et des contributions assimilées :  
paiement du solde ou constatation d'un excédent d'impôt  
les demandes de remboursement liées aux créances de crédits d'impôt doivent figurer impérativement sur le formulaire 2573

SIREN  Exercice social du  au : 

## I - IS Brut

## I-A Impôt sur les Sociétés dû au titre de l'exercice

	Base	Taux	Montant
I-A01	Impôt sur les sociétés (au taux normal)	33,1/3 %	
I-A02	Impôt sur les sociétés (au taux réduit)	15,00%	
I-A03	Impôt sur les plus-values nettes		
I-A04	Autre impôt à taux particulier		
I-A05		<b>Total IS Brut</b>	<b>15</b>

## II - Créances

Montant

## II-A – Créances non reportables et non restituables

**IMPORTANT : Les montants des créances du II-A doivent être portés pour le montant total.**

II-A01	Crédits d'impôts sur valeurs mobilières imputable sur l'IS	<b>16</b>
II-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières imputables sur l'IS	<b>17</b>
II-A03	PRE - Réduction d'impôt en faveur des entreprises de presse	<b>57</b>
II-A04	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	<b>44</b>
II-A05	Sous total (total des lignes II-A01 à II-A04)	
II-A06	IS dû après imputation des créances non reportables et non restituables dans la limite de l'impôt dû (I-A05 – II-A05)	

## II-B – Créances reportables (au titre de l'exercice pour le montant total et solde des créances reportables des exercices antérieurs)

**IMPORTANT : Les montants des créances de N du II-B doivent être portés pour le montant total. Celui des années antérieures ne doit comporter que le solde restant à imputer.**

## Créances reportables et non restituables

II-B01	MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat au titre de N ( dont UE ou EEE	<b>40</b>	<b>35</b>
II-B02	MEC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)		

## Créances reportables et restituables

II-B03	CIC - Crédit d'impôt compétitivité emploi au titre de N ( dont préfinancement	<b>65</b>	<b>64</b>
II-B04	CIC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)		
II-B05	COR - Crédit d'impôt pour investissement en CORSE au titre N		<b>33</b>
II-B06	COR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-10 à N-1)		
II-B07	RAD - Report en arrière de déficits au titre de N		<b>34</b>
II-B08	RAD - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)		
II-B09	CIR - Crédit impôt recherche au titre de N		<b>31</b>
II-B10	CIR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)		
II-B11	Nouvelles créances non répertoriées de N		<b>50</b>
II-B12	Type de créance portée dans la ligne II-B11		
II-B13	Sous total (total des lignes II-B01 à II-B11 à l'exception de ligne II-B07 et de la case 65 de la ligne II-B03)		
II-B14	IS dû après imputation des créances reportables dans la limite de l'impôt dû (II-A06 – II-B13)		

## II-C – Créances non reportables et restituables au titre de l'exercice

**IMPORTANT : Les montants des créances du II-C doivent être portés pour le montant total.**

II-C01	FOR - Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	<b>22</b>
II-C02	RAC - Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	<b>23</b>
II-C03	FAM - Crédit d'impôt famille	<b>24</b>
II-C04	CIN - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographique	<b>25</b>
II-C05	APR - Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	<b>26</b>
II-C06	EXP - Crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale	<b>27</b>
II-C07	PTZ - Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	<b>30</b>
II-C08	BIO - Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	<b>45</b>
II-C09	PHO - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	<b>48</b>
II-C10	MAI - Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	<b>52</b>
II-C11	AUD - Crédit d'impôt pour dépense de productions d'œuvres audiovisuelles	<b>53</b>
II-C12	ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	<b>56</b>
II-C13	CJV - Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	<b>58</b>

II-C14	CAI - Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	59
II-C15	CPE - Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	60
II-C16	CCI - Crédit d'impôt cinéma international	61
II-C17	PTR - Crédit d'impôt prêt à taux 0 renforcé PTZ+	62
II-C18	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	49
II-C19	Type de créance portée dans la ligne II-C20	
II-C22	Sous total (total des lignes II-C01 à II-C18)	
II-C23	IS dû après imputation des créances non reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (II-B14-II-C22)	

### II-D – Acompte de l'exercice

II-D01	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	69
II-D02	L'IS à payer (ligne II-C23 - ligne II-D01) est reporté en case 01 / L'excédent d'IS ( ligne II-D01 - ligne II-C23) est reporté en case 06	

### II-E – Données utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant

II-E01	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS	38
--------	---	----

### III - Montant de la contribution exceptionnelle sur l'IS (CE – art. 235 ter ZA)

	Base	taux	Montant
III-A01	Montant de la CE au titre de l'exercice	10,70%	41
III-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières		20
III-A03	Montant de la Contribution exceptionnelle due au titre de l'exercice (Ligne III-A01 – III-A02)		
III-A04	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus		
III-A05	Le solde de CE à payer (Ligne III-A03 – Ligne III-A04) est reporté en Ligne 02 – L'excédent de CE (Ligne III-A04 – Ligne III-A03) est reporté en Ligne 07		

### IV - Montant de la contribution sociale sur l'IS (CSB – art. 235 ter ZC)

	Base	taux	Montant
IV-A01	Montant de la CSB sur l'IS	3,30%	36
IV-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières		19
IV-A03	Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (Ligne IV-A01 – IV-A02)		
IV-A04	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus		
IV-A05	Le solde de CSB à payer (Ligne IV-A03 – Ligne IV-A04) est reporté en Ligne 03 – L'excédent de CSB (Ligne IV-A04 – Ligne IV-A03) est reporté en Ligne 08		

### V - Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL)

	Montant	
V-A01	Montant du chiffre d'affaire soumis à la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs	
V-A02	Montant de la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs (Ligne V-A01 x 2,5 %)	37
V-A03	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	
V-A04	Le solde de CRL à payer (Ligne V-A02 – Ligne V-A03) est reporté en Ligne 04 – L'excédent de CRL (Ligne V-A03 – Ligne V-A02) est reporté en Ligne 09	

### RECAPITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILEES

	Montant restant à payer	Excédents constatés
Impôt sur les Sociétés	01	06
Contribution Exceptionnelle	02	07
Contribution Sociale	03	08
Contribution sur les Revenus Locatifs	04	09
Totaux	05	10

Montant à payer (case 05 - case 10)

11

ou montant total de l'excédent (case 10 – case 05)

12

#### Utilisation des excédents d'IS et des contributions assimilées

Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant

13

Demande d'imputation sur échéance future IEF (Impôts ou taxe réglé par cette modalité)

Contribution visée

Date limite de paiement

Montant à Imputer

(Vous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivants : TVA, TS, TVS, FPC, PEEC, TA)

Remboursement d'excédent de versement demandé (case 12 - case 13 – Montant à imputer IEF)

14

Votre service des impôts vous informera des suites données (rejet ou admission) à votre demande d'imputation. Si elle est acceptée, votre échéance de paiement sera créditée de la somme que vous avez indiquée.

### PAIEMENT, DATE ET SIGNATURE DU REDEVABLE

Date :  Téléphone   
 Chèque  Télépaiement   
 Virement

Le télépaiement est obligatoire quel que soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2% sera appliquée (article 1738 du CGI)

Paiement du relevé de solde par « Imputation ». Si vous souhaitez utiliser un trop versé d'une autre taxe pour acquitter le montant d'IS et des contributions assimilées complétez les cases ci-dessous (TVA, TS, TVS).

Contribution visée  Date limite de paiement  Montant à Imputer

### CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Somme :  Date :  N° d'opération :  Date de réception :